

Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

Salle de conférences Budongo - Zoo d'Édimbourg (Écosse) Jeudi, 3 juillet 2014 14h00 – 16h00

Président : Bertie Armstrong Rapporteur : Alexandre Rodríguez

1. Bienvenue

Le Président du CCEOS, Bertie Armstrong, souhaite la bienvenue aux membres, à la Commission et aux représentants des États membres ainsi qu'aux observateurs présents à la réunion.

La liste complète des personnes présentes (organisations et représentants) est jointe en Annexe 1.

Excuses:

Les membres suivants ont été excusés:

- o Michael Keatinge (Directeur-Secrétariat du CCEOS)
- o Hugo González (ANASOL représenté par Purificación Fernández)
- Debbie Crockard (MSCUK représentant Seas at Risks)
- Luis Francisco Marín (OPPAO)
- o Konstantinos Kokosis (EBCD).

Des excuses ont également été enregistrées de la part de Jesús Lourido (Puerto de Celeiro, Président du GT2) et d'Alan McCulla (ANIFPO, Président du GT4), observateurs.

• Adoption de l'ordre du jour:

L'ordre du jour a été adopté sans aucun commentaire ni modification.

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Dublin, 26 mars 2014):
 Le procès-verbal a été considéré comme la restitution authentique de la réunion et il a été officiellement adopté sans aucun commentaire ni modification.



2. Actions émanant des Groupes de travail

Le Comité exécutif a été invité à approuver les recommandations des réunions suivantes:

Groupe de Travail 1 – OUEST DE L'ÉCOSSE (VIa) / APPROCHES OCCIDENTAUX (Vb)

Présidente : Jane Sandell Rapporteur : Kara Brydson

AVIS DU CIEM POUR 2015

- Le Secrétariat doit poser les questions suivantes au CIEM:
 - La modification du calendrier des études lotte VI du printemps à l'automne de 2013 va-t-elle perturber la série chronologique en termes de validation des données?
 - Au Groupe de Travail du CIEM sur les mammifères marin: Y a-t-il des études sur les impacts de la prédation par rapport à la mortalité totale pour le stock de cabillaud dans la zone VIa ?
 - Des migrations se produisent-elles entre les zones VIa et IV pour le cabillaud comme c'est le cas pour l'églefin ? Et pour la baudroie et la cardine ? Compléter ces informations en interrogeant Marine Scotland à propos des études menées sur le projet écossais pour le cabillaud à l'Ouest de l'Écosse.

POSSIBILITÉS DE PÊCHE DE LA CE POUR 2015

- <u>Cabillaud Via</u>: Les membres anglais, français et irlandais vont demander à leurs institutions scientifiques nationales d'évaluer les différents niveaux de recrutement du cabillaud dans la zone VIa et de présenter des scénarios de gestion. Les résultats pourraient être présentés au CSTEP et au Conseil pour prendre des décisions relatives à une approche alternative à un TAC zéro et aux mesures connexes liés à la dynamique du stock.
- Merlan Via: Pourquoi le niveau des rejets reste si élevé dans l'avis du CIEM alors que des mesures techniques (panneaux à mailles carrées) ont été introduites pour la flottille TR2? Les données de captures reflètent-elles cette réalité de la pêche au moment présent?

MISE EN OEUVRE DE L'OBLIGATION DE DÉBARQUEMENTS

<u>Recommandation conjointe des Groupes de Travail 1-2-4</u> – Le CCEOS doit adresser une lettre à la Commission et aux États membres pour demander que les plans de rejets incluent l'adoption de mesures techniques et des fermetures associés comme outils de gestion pour atteindre pleinement les objectifs de l'art. 18 (régionalisation).



- Le Secrétariat doit coordonner toutes les entrées provenant des différents groupes de travail pour mettre en place un processus homogène, transparent et standard d'élaboration de plans de rejets régionaux. Ce travail pourrait également être ainsi réalisé et / ou poursuivi par un coordonnateur de projet chargé des rejets et recruté par le CCEOS.
- Le Président et le Secrétariat du CCEOS doivent entretenir une approche plus collaborative avec les États membres pour parvenir à un processus de consultation adéquat et continu dans le cadre de la régionalisation (art. 18 du règlement de la PCP), en particulier en ce qui concerne le calendrier et le contenu des avis.

GROUPE DE TRAVAIL 2 – OUEST DE L'IRLANDE ET MER CELTIQUE (VIIb-k sauf a,d,e)

Président suppléant : Paul Trebilcock (en l'absence de Jesús Lourido)

Rapporteur suppléant : Alex Rodriguez

PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES PÊCHERIES MIXTES EN MER CELTIQUE (VIIfg)

• Le CCEOS doit continuer à soutenir et collaborer avec le projet DAMARA, en tenant des réunions régulières par l'intermédiaire du Groupe de travail et/ou des Groupes de discussion du CCEOS et le groupe des « stakeholders » concernés au sein du projet (le plan de travail de DAMARA est disponible sur le site du CCEOS¹).

MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DE DÉBARQUEMENTS

- Des coordonnateurs responsables de l'industrie de la pêche seront désignés pour chaque État membre afin de recueillir des données de la pêche et des informations pertinentes, à l'instar du CC des Espèces Pélagiques. Une collaboration formelle sera articulée entre les coordonnateurs désignés et le Secrétariat du CCEOS (y compris un futur agent chargé des rejets).
- Le Secrétariat devra établir un groupe de rédaction sur les rejets pour tous les Groupes de Travail avec des représentants de l'industrie de la pêche de plusieurs États membres.

POSSIBILITÉS DE PÊCHE DE LA CE POUR 2015

• Le Secrétariat devra présenter un premier projet d'avis sur les possibilités de pêche pour 2015, y compris les commentaires suivants concernant les stocks spécifiques :

¹http://www.nwwac.org/ fileupload/Papers%20and%20Presentations/2014/WG2 DAMARA NWWA C Stakeholder Mtg 11June2014 EN.pdf



- Églefin VIIb-k: Un mécanisme "rapide" doit être mis en place pour intégrer les variations annuelles des recrutements dans l'avis scientifique afin de minimiser les rejets de juvéniles. L'EAPO présentera au CCEOS une proposition sur les mesures techniques supplémentaires pour renforcer la sélectivité de l'églefin dans la zone, suite à la déclaration du Conseil de Décembre.
- <u>Baudroie VII</u>: Il est demandé de réunir dans un seul TAC les deux sousespèces de lotte (*lophius piscatorius* et *lophius budegassa*) à titre informatif. Il faut aussi demander pourquoi, malgré l'évaluation qualitative montrant une tendance à la hausse de l'abondance et de la biomasse du stock, le conseil scientifique propose une réduction du TAC
- Merlu Nord: Les tendances positives n'ont pas été prises en compte dans l'avis du CIEM, avec une suggestion d'une baisse de 4% bien que le stock soit au niveau du RMD. Compte tenu de l'état du stock, il serait possible, sur la base de l'option de capture et des tableaux de prévisions, soit de garder le «statu quo», soit d'augmenter le niveau de TAC.
- o <u>Poissons plats (Sole et Plie)</u>: Le représentant belge, Emiel Brouckaert, souhaite que ses vues soient intégrés dans l'avis.

GROUPE DE TRAVAIL 3 – MANCHE (VIIde)

Président : Daniel Lefèvre Rapporteur : Jim Portus

COQUILLE SAINT JACQUES

 Les membres français du Groupe de Travail Manche ont proposé d'accueillir un atelier de suivi en collaboration avec le projet GAP2 et le CCEOS pour continuer avec les travaux en cours lancés en Avril. Le but de cet événement serait de jeter les bases d'un cadre de gestion avec des mesures spécifiques (non seulement des mesures techniques, mais aussi, par exemple, des considérations de qualité ou de commercialisation) pour les 2 prochaines années, soutenues par les scientifiques.



BAR

 Le Secrétariat du CCEOS doit coordonner un atelier Inter CC (avec la mer du Nord et du CC pour les Eaux Occidentales Australes) pour améliorer les connaissances et discuter des options de gestion des stocks de bar. Un projet de programme sera distribués en amont et approuvé par tous les CC concernées.

Le CCEOS doit également obtenir des précisions sur la nature et le statut du document présenté par l'industrie française qui propose des mesures de gestion et qui a été débattu lors d'une récente réunion du Comité exécutif du CC-S.

POSSIBILITÉS DE PÊCHE DE LA CE POUR 2015

Le CCEOS débattra d'une proposition faite par l'industrie française pour une approche progressive visant à la réouverture de la pêche réglementée de la raie brunette (raja undulata) après la levée de l'interdiction adoptée lors du Conseil de Décembre. La proposition contient des mesures qui sont conformes à une exploitation durable de ce stock sur la base des résultats du projet de partenariat Science-Industrie RAIMOUEST (coordonné par IFREMER et le CRPMEM Basse Normandie).

GROUPE DE TRAVAIL 4 – MER D'IRLANDE (VIIa)

Président suppléant : Barrie Deas (en l'absence d'Alan McCulla)

Rapporteur : John Crudden

MISE EN OEUVRE DE L'OBLIGATION DE DÉBARQUEMENTS

- Comme mentionné dans le GT1, le CCEOS va écrire à la Commission et aux États membres en préconisant qu'une provision soit incluse dans les plans rejets, notamment pour des mesures techniques. Cela pourrait être fait en incluant un amendement dans le "règlement Omnibus" avant son adoption.
- Le Secrétariat assurera la liaison avec un petit groupe de membres du CCEOS pour rédiger les termes de référence et une description de poste pour le recrutement d'un assistant de recherche sur la politique des pêches Politique chargé du thème des rejets qui coordonnera tous les travaux y afférents et les consultations avec les membres CCEOS et autres acteurs.
- Le Secrétariat devra identifier les questions clés liées à l'obligation de débarquement et faire circuler un questionnaire à valider par les membres dans un premier temps, puis, plus tard, recueillir leur engagement de fournir les données et informations nécessaires sur les pêcheries.



Commentaires et questions de la salle :

Irene Kingma (Groupe Néerlandais d'Elasmobranches) a demandé si le CCEOS avait l'intention de soumettre une proposition de réouverture de la pêche à la raie brunette. Si c'est le cas, il faudrait une consultation complète entre tous les membres CCEOS et elle aimerait que son organisation soit incluse dans le processus.

Miquel Ortega (Fundació ENT) s'est interrogé sur le calendrier de consultation concernant à la production d'un avis du CCEOS en réponse à la communication de la Commission sur les possibilités de pêche pour 2015. Il a annoncé que le groupe des ONG du CCEOS était en train de préparer une position commune qui serait envoyée au Secrétariat pour faciliter le processus de rédaction de cet avis.

Le président et le Secrétariat ont expliqué que les consultations de questions horizontales circulent entre tous les membres du CCEOS pour recueillir leurs commentaires avant toute décision relative à leur adoption. Ils ont rappelé que la date limite de soumission d'une réponse à la communication de la Commission sur les possibilités de pêche était fixée à la mi-Septembre (en fait, avant le séminaire sur l'état des stocks prévu par Bruxelles). La Commission a rappelé que la publication de la proposition de règlement de la CE pour les zones de l'Atlantique est prévue en Octobre pour adoption au Conseil à la mi-Décembre.

ACTION: Le Secrétariat a informé les membres de la réunion que certains des Groupes de Travail et Groupes de discussion horizontaux proposés ci-dessus (par exemple: rejets, bar) pourraient être inclus dans la prochaine série de réunions du CCREOS, qui se tiendra au château de Dublin le 17 et 18 Septembre 2014.

DÉCISION: Les membres du Comité Exécutif du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales présents à la réunion ont approuvé les recommandations souhaitées par les quatre Groupes de Travail.



3. Règles de procédure : Élection aux postes du CCEOS et mise à jour des adhésions

3.1. Explication des règles et des procédures d'administration

Alexandre Rodríguez, au nom du Secrétariat, a présenté une mise à jour des procédures (telle qu'elles ont été révisées et modifiées en janvier 2013) et la date de nomination et d'élection aux postes du CCEOS suivants :

- Président de l'Assemblée générale;
- Président et des Vice-présidents du Comité exécutif;
- Membres du Comité exécutif;
- Présidents et vice-présidents des groupes de travail sous régionaux;
- · Secrétariat.

Il a été rappelé aux membres du Comité exécutif que tous les mandats ont été alignés sur trois ans (1^{er} octobre 2014 - 30 septembre 2017) et que la date limite pour la nomination des candidats à tous les postes était le 1^{er}Septembre 2014. Toutes les décisions (à l'exception des présidents, vice-présidents et rapporteurs des groupes de travail) seront adoptées lors des prochaines réunions de l'Assemblée générale du CCEOS et / ou du Comité exécutif qui se tiendra au château de Dublin, le 17 Septembre 2014.

La présentation est disponible pour consultation sur le site du CCEOS².

Le Secrétariat a demandé au Comité Exécutif de prendre une décision relative au maintien ou à la suppression de la rémunération du président du Comité Exécutif du CCEOS. Si la première option est choisie, une procédure d'appel d'offres pour un contrat de services sera lancée par le Secrétariat, conformément aux règles de passation des marchés de la Commission. Un comité d'évaluation sera nommé pour procéder à une évaluation objective des offres reçues et émettre une recommandation sur le candidat adressée aux membres de l'AG sur la base du principe de «meilleure qualité-prix ».

Les membres ont également été informés que le Secrétariat avait reçu une communication informelle de Bord Iascaigh Mhara (BIM), indiquant leur volonté d'héberger le Secrétariat CCEOS pour une nouvelle période de 3 ans. Toutefois, cette décision est toujours en attente d'approbation par le conseil d'administration du BIM.

Le président a remercié le Secrétariat (M. Rodríguez) pour sa présentation et a ouvert le débat.

⁻

²http://www.nwwac.org/ fileupload/Papers%20and%20Presentations/2014/Updated Procedures Election NWWAC Positions 3July2014 EN.pdf



Discussion libre

Un accord général s'est dégagé sur les deux points suivants:

- <u>Frais de présidence</u>: Les membres ont exprimé leur soutien pour assurer la rémunération de la présidence du Comité Exécutif du CCEOS à titre de compensation et de reconnaissance pour les heures investies dans la réalisation de fonctions liées au poste (par exemple, la liaison avec le Secrétariat, la préparation et la présidence des réunions du CCEOS et la représentation du CCEOS à des réunions d'organismes tiers comme la Commission ou les États membres).
- <u>Secrétariat</u>: Les membres ont estimé que le fonctionnement du Secrétariat était satisfaisant et qu'il serait trop risqué de présenter un appel ouvert à tout soumissionnaire intéressé dans un délai aussi court car cela pourrait donner l'impression que le travail se trouve dans une situation d'impasse en raison de problèmes de transition (changement de lieu, procédures juridiques pour la dissolution de l'actuelle société et la constitution d'une nouvelle société...). En conséquence, ils ont décidé de soutenir BIM pour qu'il continue d'héberger le Secrétariat du CCEOS pour une nouvelle période de 3 ans et s'assurer que le prochain terme de l'appel soit lancé un an avant l'échéance.

3.2. Demande d'adhésion du Pew Charitable Trusts ("PEW")

Le président (Bertie Armstrong) a rappelé aux membres que PEW avait présenté sa demande d'adhésion au CCEOS en mars 2014 en fournissant toutes les informations nécessaires à l'appui de ladite demande. La procédure d'approbation par les États membres s'est déroulée comme prévu. Les six États membres concernés pour les EOS (ES-FR-UK-IE-BE-NE) ont été consultés et aucune objection n'a été soulevée, de sorte que la demande a été considéré officiellement acceptée. Compte tenu du fait que les règles de procédure du CCEOS nécessitent une ratification formelle de la décision des États membres par le Comité Exécutif et à la demande de certains membres au cours de la procédure écrite, un temps a été ménagé dans le cadre de la présente réunion pour permettre aux membres de faire des commentaires d'une manière respectueuse, ouverte et transparente.

Trois représentants français (Jacques Pichon, Caroline Gamblin et Daniel Lefèvre) ont fait état de préoccupations au sujet de la relation de PEW avec la politique européenne de la pêche, la raison principale avancée étant sa nationalité américaine en termes de localisation de son siège, la composition de son conseil d'administration et ses sources de financement.

Le représentant de l'État membre français (Rémi Méjécaze) a déclaré que l'administration française ne s'était pas opposée à l'admission de PEW, mais que, pour des raisons de clarté, elle aimerait avoir une explication technique des motifs de la décision d'admission.



Le Secrétariat (Alex Rodriguez) a expliqué que, en l'absence de règles détaillées, la Commission a été invitée à fournir des éclaircissements sur les critères de sélection permettant à une organisation internationale de devenir membre des conseils consultatifs. Cela a été fait dans l'optique d'une compréhension sans équivoque et d'une mise en œuvre adéquate du cadre juridique applicable, à savoir l'annexe III, paragraphe 2, du règlement UE no. 1382/2013 ("règlement PCP"). La Commission a précisé que la nationalité n'est pas une condition comme telle d'accéder à des conseils consultatifs dans la mesure où ils ont une représentation permanente (bureaux et/ou employés) dans un ou plusieurs pays de l'UE.

La condition clé est que tout organisme candidat soit concerné par la PCP, ce qui signifie qu'il doit mener un travail documenté et avoir des intérêts dans les pêcheries européennes. Dans le cas de PEW, il a été démontré qu'il a une présence permanente en Europe avec trois bureaux à Bruxelles, Londres et Varsovie et qu'il a réalisé un travail assidu dans le domaine de la PCP au cours des 5 dernières années - plus d'informations sont disponibles sur le Registre Transparence de la Union Européenne.

Enfin, il a également été rappelé que PEW avait déjà été admis récemment par les Conseils consultatifs des Espèces Pélagiques et de la mer du Nord à la lumière des mêmes critères.

La représentante de PEW (Cathrine Schirmer) a précisé que, même s'il s'agit d'une organisation mondiale travaillant dans différents domaines d'expertise de l'environnement, elle a des bureaux permanents dans l'UE et le personnel européen et les actions et la stratégie dans le sujet de la politique de la pêche de l'UE font l'objet de décisions prises de manière autonome en Europe. Mme. Schirmer a également plaidé pour une collaboration entre PEW et les membres de l'industrie du CCEOS dans l'élaboration d'une approche régionale pour la gestion des pêches dans les eaux occidentales septentrionales.

Daniel Lefèvre a dit que cela lui posait un problème éthique et, en conséquence, il a déclaré officiellement qu'il ne se représenterait à la présidence du GT3 pour le prochain mandat.

Kara Brydson rappelé que RSPB-Birdlife était membre du CCEOS depuis le début et que l'arrivée de nouvelles ONG était un bon signe et le résultat de plusieurs années de travail étroite avec le Secrétariat dans la recherche de différents acteurs intéressés à rejoindre l'organisation afin d'assurer une représentation adéquate et pourvoir les sièges vacants au sein des «autres groupes d'intérêt». Cela va certainement contribuer à améliorer la visibilité des travaux du CCEOS et accroître la visibilité de l'organisation pour les décideurs politiques et le public en général, en offrant un éventail plus large de points de vue.



Bertie Armstrong a conclu qu'il s'agissait d'un processus de renforcement de la confiance et que toute nouvelle organisation qui a été reconnue par les décideurs et autorités politiques ayant un intérêt légitime à la pêche de l'UE et qui est prête à travailler avec les autres acteurs devraient être invités à faire partie du CCEOS.

Suite à cette conclusion, le Président a remercié les membres de cet échange de vues fructueux et a souhaité la bienvenue à The Pew Charitable Trusts en tant que nouveau membre du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales avec effet immédiat, après ratification par les membres du Comité exécutif.

4. Rapport sur le travail réalisé en collaboration par le CCEOS et les États membres

<u>4.1. Expérience du CCEOS tirée des réunions du Groupe des États membres des eaux</u> occidentales septentrionales.

Le président (Bertie Armstrong) et Sean O'Donoghue ont donné un aperçu des diverses réunions techniques et politiques (Directeurs des pêches) du Groupe des États membres EOS à Paris et Madrid (20 mai) auxquelles ils ont participé au nom du CCEOS. L'objectif principal était la mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour les espèces pélagiques et les apports et la participation des CC ont été limités à un laps de temps de 25 minutes chacun, le reste étant des délibérations à huis clos. Une note de synthèse est également disponible pour consultation sur le site CCEOS³.

4.2. Réflexions des États membres sur les plans de rejets

Le représentant de l'administration irlandaise lors de la réunion, Colm O'Sulleibhán, a été invité par le président à présenter un bref résumé de son expérience personnelle de travail en la, matière au cours des 6-9 derniers mois.

M. O'Sulleibhán expliqué aux membres le cadre juridique et administratif et de la procédure de prise de décision de l'UE selon lequel le Groupe des États membres des EOS fonctionne, en détaillant les dispositions pertinentes du règlement de la PCP, ainsi que les règles régissant le Groupe (présidents, composition, fonctionnement ...) .

Il a également mentionné que, depuis sa première réunion de lancement, en Novembre 2013, le Groupe des États membres des EOS a décidé que le Secrétariat et la Présidence se ferait par rotation dans l'ordre suivant, à savoir : Irlande, Royaume-Uni,France, Espagne, Belgique et Pays-Bas.

³http://www.nwwac.org/ fileupload/Minutes%20and%20Reports/2014/Summary Note Meeting N WW MS Group Madrid June2014.pdf



Le groupe travaille actuellement à une recommandation commune pour un plan de rejets pour les espèces pélagiques qui, en cas d'accord, sera soumis à la Commission avant la fin du mois. Il a également souligné que la contribution et les avis des conseils consultatifs, tant lors des réunions que de leur propre initiative, sont les bienvenus mais qu'ils devront s'adapter au plan de travail et au calendrier du groupe pour avoir une certaine influence. M.O'Sulleibhán a souligné que la participation des acteurs et l'interaction entre les CC et le Groupe des États membres est un processus d'apprentissage et c'est un tout nouveau départ pour les eaux occidentales septentrionales considérant qu'il n'y avait pas de structure mise en place auparavant à la différence du Groupe Scheveningenen la mer du Nord.

En ce qui concerne la gouvernance et la prise de décision par rapport à l'obligation de débarquement (art 15) et la régionalisation (art 18), il a été noté que chaque État membre a effectivement un droit de veto, de sorte que l'unanimité et le consensus sont requis pour l'adoption de recommandations communes. Si aucun consensus n'est atteint et qu'aucun plan n'est en place, la Commission interviendra et adoptera un acte délégué. En conséquence, il s'agit d'un exercice difficile et exigeant et une interaction plus profonde avec les conseils consultatifs aiderait à renforcer la compréhension mutuelle et à rendre le processus plus transparent.

En ce qui concerne le plan de rejets pour les pélagiques, des discussions importante ont lieu à propos des exemptions (grande survivabilité, espèces sensibles...) et les règles de minimis pour les pêcheries concernées (par exemple, le sanglier, thon albacore, les petits pélagiques en Manche...).

4.3. Perspectives

Le Président a rappelé que les Conseils Consultatifs sont des «interlocuteurs officiels des stakeholders » et le CCEOS doit apporter une contribution rapide et substantielle au cours du processus de délibération entre les États membres. Nous devons trouver un moyen de surmonter les difficultés administratives des deux côtés et d'améliorer le dialogue et la transparence.

Irene Kingma et Liane Veitch ont suggèrent qu'il serait utile d'avoir des termes de référence clairs pour élaborer un véritable processus de consultation du CC pour aider les «groupes de création de la politique ».

5. Plan de travail de la Commission pour le second semestre 2014

Le représentant de la DG MARE (Roy Griffin) a donné un aperçu des priorités de travail de la Commission pour le second semestre de 2014, à savoir:



Possibilités de pêche pour 2015

Une consultation publique est maintenant ouverte aux CC et au public en général. Un séminaire de la CE sur l '«État des stocks et de l'économie des flottilles de pêche » a été provisoirement prévue pour le 26 Septembre 2014. La proposition de règlement de la Commission devrait être lancée avant la fin Octobre.

• Cadre général des mesures techniques

La consultation publique sur cette question a duré trois mois au cours du premier semestre 2014 et elle est maintenant close. Une proposition plus élaborée est à l'étude par les services de la Commission et il pourrait y avoir d'autres consultations. L'objectif est de simplifier les mesures existantes et d'avoir une approche régionale pour mettre en œuvre les mesures nécessaire pour atteindre les objectifs de haut niveau fixés par les législateurs.

Règlement Omnibus

La proposition de règlement de la Commission est actuellement en cours de discussion au Conseil des ministres et son adoption est prévue avant la fin de l'année.

Mise en œuvre de l'obligation de débarquements

La Commission attend de recevoir de la part des groupes de travail des États membres les plans de rejets pour les espèces pélagiques afin de pouvoir les prendre en considération s'ils sont conformes aux principes de la PCP et de les adopter pour qu'ils entrent en vigueur à partir du 1er Janvier 2015. Le CCEOS devrait contribuer par des propositions et des idées à l'élaboration de plans de rejets de pêche pour les espèces démersales durant l'année prochaine.

• Plans de gestion des pêcheries mixtes

Malgré l'accord du groupe de travail interinstitutionnel sur les dispositions provisoires, l'impasse institutionnelle entre le Conseil et le Parlement n'a toujours pas été résolue (en attente de la résolution du TJCE sur l'étendue des compétences) et il ne faut pas s'attendre à avoir des plans pluriannuels / plans de gestion des pêcheries mixtes au cours de cette période.

Proposition de la CE de règlement sur les filets dérivants
 Ce point n'a pas été discuté lors de la réunion.

Le calendrier et plus d'informations sont disponibles sur le site du CCEOS: http://ec.europa.eu/atwork/pdf/forward programming 2014.pdf



6. Rapport du Secrétariat sur le recrutement et la sensibilisation

Le président a présenté ce point visant à obtenir l'approbation des membres du Comité exécutif sur les propositions à venir du Secrétariat afin de faire le meilleur usage des fonds disponibles dans le budget de fonctionnement annuel du CCEOS avant la fin de l'exercice (30 Septembre 2014).

6.1. Recrutement: Technique des rejets

Cette question a déjà été longuement débattu lors des réunions des groupes de travail et il a été convenu lors de la dernière réunion que le Secrétariat procéderait aux les démarches administratives nécessaires pour le recrutement d'un coordinateur chargé des rejets pour élaborer des plans de rejets régionaux pour les espèces démersales.

Le président a résumé la description du poste et précisé la durée initiale du contrat (6 mois), le profil (technique), les fonctions (coordinateur du projet et élaboration de plans de gestion) et l'échelle des salaires (environ 30,000 euro par an).

En ce qui concerne la prochaine étape, le Secrétariat publiera le poste dans les plus brefs délais et un comité de sélection sera désigné parmi les membres pour réaliser le processus de recrutement (évaluation des demandes reçues, sélection d'une "liste" des candidats, phase de l'entretien et prise d'une décision...)

6.2. Lancement du nouveau site Web du CCEOS - www.nwwac.org

Le nouveau site Web du CCEOS a vu officiellement le jour le 30 mai 2014 et il est désormais pleinement opérationnel. La page d'accueil a une disposition similaire à l'ancienne et elle est structurée avec les mêmes catégories, mais les fonctionnalités de sécurité et de « back office » ont été améliorées.

Sa conception est adaptative ce qui le rend compatible avec toutes les tailles d'écran d'ordinateur, ainsi qu'avec les tablettes et les portables. Sa performance a fait l'objet de tests et il présente des caractéristiques de sécurité améliorées

Bien que le nom de domaine principal ait été changé en CCEOS.org, les noms de domaine suivants ont également été enregistrés à titre de précaution:

nwwac.eu / nwwac.ie / nwwrac.org / nwwrac.eu

Les membres ont été invités à soumettre leurs commentaires sur la convivialité et la conception visuelle et à partager tout document pertinent tel que des liens, des photos, etc.



Nous nous acheminons désormais vers la deuxième phase de développement, à savoir les caractéristiques et les fonctionnalités supplémentaires du site. Une des fonctionnalités supplémentaires proposées serait l'insertion d'extraits de vidéos comme outil de communication.

6.3. Stratégie de communication

Le plan de communication a été présenté au renouvellement pour cette année.

Il a également été suggéré de développer des extraits de vidéos contenant une séquence de vidéos et photos sur les activités de pêche, les ports et les communautés côtières, les écosystèmes marins, etc. Le Secrétariat doit étudier les options en termes de sociétés audiovisuelles qui fournissent ce type de services et leurs coûts associés. La/les vidéo/ s devrait/devraient être adaptée/s à la version linguistique (ES / FR / EN) du site.

DÉCISION: Les membres ont approuvé l'utilisation des fonds disponibles pour améliorer le site web et produire un ou plusieurs extraits de vidéos sur le CCEOS.

7. Résumé des actions adoptées et remarques finales du Président

Le président a remercié tous les participants de leur présence, Ecosse Marine et le gouvernement écossais qui ont accueilli les réunions du CCEOS dans un lieu aussi agréable, le personnel du zoo d'Édimbourg pour leur professionnalisme et leur efficacité, le Secrétariat pour l'assistance fournie avec la logistique et les efforts dans la préparation et le fonctionnement de ces réunions, et les interprètes pour leur compétence.

Le président a levé la séance à 16h00



ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

	MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF			
PRÉNOM	NOM	ORGANISATION		
Bertie	Armstrong	Président du CCEOS		
Marc	Ghiglia	Président de l'AG du CCEOS/ Président honoraire		
Emiel	Brouckaert	Reders centrale		
Kara	Brydson	Royal Society for the Protection of Birds / Birdlife		
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation		
John	Crudden	European Anglers' Alliance		
Bruno	Dachicourt	CFTC-ETF		
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation		
Purificación	Fernández	ANASOL-ARVI (en remplacement de Hugo González)		
André	Gueguen	CNPMEM		
Eduardo	Míguez	European Association of Ports and Auctions		
Sean	O´Donoghue	Kyllibegs Fishermens Organisation		
Eibhlín	O´Sullivan	Irish South and West Fish Producers Organisation		
Jacques	Pichon	ANOP / PMA / Pêcheurs de Bretagne		
Liane	Veitch	Client Earth		
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary		



LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES ADVISORY COUNCIL

WATERS

LAS AGUAS NOROCCIDENTALES

OBSERVATEURS			
Stéphan	Beaucher	Fisheries Consultant	
Andrew	Clayton	The Pew Charitable Trusts	
Dave	Cuthbert	New Under Ten Metres Fisheries Association	
Ramón	De la Figuera Morales	Ministerio de Agricultura - Gobierno de España – EM	
Caroline	Gamblin	Comité National de Pêches Maritimes (CNPMEM)	
Melanie	Gomes	BirdWatch Ireland	
Robert	Griffin	DG MARE – Commission	
Irene	Kingma	Dutch Elasmobranch Society	
Daniel	Lefèvre	CRPMEM BasseNormandie – Président GT3	
Guy	Lemoigne	CDPMEM 29	
Jin	Lu	University of Edinburgh	
Laurent	Markovic	DG MARE – Commission	
Rémi	Méjecaze	DPMEM – France – MS	
Luc	Mellaerts	SDVO	
Miquel	Ortega	Fundació ENT	
Francis	O´Donnell	Irish Fish Producers' Organisation – Président GTH	
Colm	O´Súillebháin	DAFM Ireland – État membre	
Mike	Park	Scottish White Fish Producers' Association Ltd	
Jim	Portus	South West Fish Producers' Organisation	
Delphine	Roncin	CRPMEM Nord Pas de Calais	
Cathrine	Schirmer	The Pew Charitable Trusts	
Dominique	Thomas	OP CME	
John	Ward	Irish Fish Producers' Organisation (IFPO)	



SECRETARIAT			
Conor	Nolan	Secrétaire Exécutif	
Alexandre	Rodríguez	Assistant Exécutif – Politique et Communications	
Joanna	McGrath	Assistante Exécutive – Administration & Finances	